

Décision

Générale

colonial

Décision n° 363 PERSONNEL AUTOCHTONE.

n° 363

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 mars 1947

Numéro JO

n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro

30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Kamel Ahmed, chauffeur auxiliaire (12e échelon). en service au Gouvernement, est reclassé agent technique de 1re classe, 15e échelon, pour compter du 1er janvier 1947. L'intéressé conserve 1 an et 6 mois d'ancienneté.